



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TRAITEMENT DU BOIS INSECTICIDE
Code du produit : L005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Traitement insecticide concentré pour la protection du bois.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ARIA.
Adresse : Chemin Goua Marquade.65320.LUQUET.France.
Téléphone : +33 (0)5 62 32 58 22. Fax : +33 (0)5 62 32 53 30.
Email: contact@aria-france.com
<http://www.aria-france.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens 1, H317).
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).
Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Classification : N; R50 / 53, X; R22, R41, R43.
Dangers pour la santé humaine : Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves, peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement :
DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Elimination :

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.
------	---

Ce produit est enregistré sous le contrôle des Pesticides Regulations 1986. Cela peut conduire à des variations entre la liste des conseils de prudence ci-dessus et ceux sur l'étiquette du produit.

2.3. Autres dangers

La substance remplit les critères : Non.
 des PTB selon le Règlement
 CE 1907/2006, Annexe III.

La substance remplit les critères : Non.
 pour vPvB conformément à la
 Règlement CE 1907/2006,
 Annexe III.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

EUH210	Fiches de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, se conformer aux instructions d'utilisation.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Définition du produit

Biocide (Type 08)

Nom chimique	CAS No.	Symbole(s)	Classification		Conc. [%]
			1999/45/CE	1272/2008/CE	
Permethrin	52645-53-1	GHS07 GHS09	Xn; R20/22, 43 N; R50/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 5
Alcohols, C9-C11, ethoxylated	68439-45-2	GHS05 GHS07	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	> 20

Le texte complet des phrases-R et des mentions de danger-H utilisés dans cette section peuvent être trouvés dans l'article 16.
 Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont listées à la section 8.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

Transporter la personne exposée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil respiratoire isolant. Garder la personne au chaud et au repos. Si elle ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, réaliser la respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Il peut être dangereux

pour la personne portant secours de donner bouche-à-bouche. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont sévères. Si la personne est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer tout vêtement serré tel que col, cravate, une ceinture ou un ceinturon. Immédiatement. En cas d'inhalation de produits de décomposition au feu, des symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si le produit a été avalé et si la personne exposée est consciente, lui donner à boire de petites quantités d'eau. Arrêter si la personne se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire par le personnel médical. En cas de vomissements, la tête doit être maintenue en bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Obtenir des soins médicaux. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer tout vêtement serré tel que col, cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau :

Laver la peau contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. En cas d'affections ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si des irritations se produisent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utilisez de l'eau pulvérisée (brouillard), mousse résistant à l'alcool, produit chimique sec ou CO2.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie ou de surchauffe, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produits de combustion dangereux

Des gaz dangereux se dégagent en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers :

Isoler rapidement la scène en évacuant toute personne dans le voisinage de l'incident si il ya un feu. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau d'extinction contaminée par le produit doit être contenue et ne pas être déversée dans les voies d'eau, égouts ou drains.

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Lorsque vous traitez le déversement ne pas manger, boire ou fumer. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des produits déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Très toxique pour les organismes aquatiques. Autres numéros d'appel d'urgence <http://www.centres-antipoison.net>.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :

Arrêter la fuite si cela ne comporte pas de risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau inerte sec et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par une société d'élimination des déchets agréée.

Grand déversement :

Arrêter la fuite si cela ne comporte pas de risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non-combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, la terre de diatomées et placer dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir la section 13). Élimination par une société d'élimination des déchets agréée. Le matériel absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour les informations de contact d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour les informations sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones

où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ne doivent pas être affectés à un process dans lequel ce produit est utilisé. Ne pas mettre dans les yeux ou sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si lors de l'utilisation normale, le produit présente un danger respiratoire, il convient de l'utiliser uniquement avec une ventilation adéquate ou de porter un appareil respiratoire approprié. Garder dans le conteneur d'origine ou une alternative homologuée fabriquée à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il ne sert pas. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 5 à 40 °C.

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10).

Tenir loin de boissons alimentaires et aliments pour animaux. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations spécifiques au secteur industriel :

Se reporter à l'étiquette.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Non disponible.

Procédures de surveillance recommandées :

Si le produit contient composant(s) avec des limites d'exposition, lieu de travail personnelle, la surveillance atmosphérique ou biologique du lieu de travail peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser des équipements de protection respiratoire. Il doit être fait référence à la norme européenne EN689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de gestion des risques / contrôles d'exposition professionnelle :

Mesures techniques :

Si l'utilisation du produit génère des poussières, des fumées, des gaz, de vapeur ou de brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation locale ou d'autres systèmes intégrés afin de maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites réglementaires recommandées.

Mesures de protection personnelle :

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel normalement requis. La protection respiratoire devra uniquement être utilisée pour contrôler le risque résiduel des activités de courte durée, lorsque toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour réduire l'exposition à la source, par exemple confinement et/ou extraction locale par ventilation. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire de l'appareil respiratoire retenu. Suivez toujours les instructions du fabricant de l'appareil respiratoire concernant le port et l'entretien. Recommandé: Masque complet avec filtre type ABEK.

Protection des mains :

Des gants imperméables résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, sont obligatoires en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Après contamination par le produit, changer immédiatement de gants et en disposer conformément aux réglementations nationales et locales concernées.
Recommandé: (<1 heure) PVC, gants en nitrile.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique que cela est nécessaire pour éviter les éclaboussures, gouttelettes, de gaz ou de poussières.
Recommandé: Lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection de la peau :

L'équipement de protection individuel pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et doit être approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Recommandé: Porter des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes, à la fin d'une période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Mesures techniques :

Des mesures doivent être prises pour s'assurer que ce produit ne soit pas rejeté accidentellement dans l'environnement.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Apparence : Liquide clair.
Couleur : Doré.
Odeur : Caractéristique.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Approx. 6.50 - 8.50
Point d'éclair : > 100°C
Densité : 1.050 g/ml à 20°C
Hydrosolubilité : Complètement soluble.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de données spécifiques sur le produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne se produira pas de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le rejet dans l'environnement.
Conditions extrêmes de chaleur et lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas de données spécifiques sur le produit.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets potentiels sur la santé aigus :

Inhalation : Aucun prévu.
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
Contact avec la peau : Sensibilisant.
Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë : DL50 (rat) 300-2000 mg/kg.*
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (rat) Pas de données.
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (rat) > 2000 mg/kg.*
Irritation de la peau : Ce produit peut être irritant pour la peau.*
Irritation des yeux : Irritation des yeux, Catégorie 1 - Provoque des lésions oculaires graves.*
Sensibilisation : Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau.*
Notes : * - Ce produit n'a pas été testé, ces données ont été calculées.

Évaluation de la toxicité à doses répétées :

Aucun des composants de ce produit n'est connu pour être toxique en doses répétées.

Évaluation de la Mutagénicité :

Aucun des composants de ce produit n'est connu pour être mutagène.

Évaluation de la Cancérogénicité :

Aucun des composants de ce produit n'est connu pour être cancérogène.

Évaluation de la toxicité pour la reproduction :

Aucun des composants de ce produit n'est connu pour être toxique pour la reproduction.

Évaluation de la toxicité pour le développement :

Aucun des composants de ce produit n'est connu pour être toxique pour le développement.

Plus d'informations :

Une sensation cutanée (paresthésie) peut survenir, tels que brûlure ou piqûre sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne causent pas de lésions et sont de nature transitoire (max. 24 heures).

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Test	Espèce	Exposition	Résultat
n/a	Algue	72 heures	Perméthrine : EC50 : >1.13 mg/l
n/a	Daphnie	48 heures	Perméthrine : EC50 : 0.00064mg/l
n/a	Poisson	96 heures	Perméthrine : EC50 : 0.0051mg/l

Conclusion / Résumé :

Non disponible.
Basé sur la perméthrine.

12.2. Persistance et dégradabilité

Demi-vie aquatique	Phytolysis	Biodégradabilité
Perméthrine : Pas de données	Perméthrine : Pas de données	Perméthrine : Pas facilement

Conclusion / Résumé :

Non disponible.
Basé sur la perméthrine.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LogPow	BCF	Potentiel
Perméthrine : 6.1	Perméthrine : 570	Perméthrine : Elevé

Conclusion / Résumé :

Non disponible.
Basé sur la perméthrine.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol / eau (K_{OC})	Mobilité
Perméthrine : Pas de données	Perméthrine : 25 500 à 404 400

Conclusion / Résumé :

Non disponible.
Basé sur la perméthrine.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT	vPvB
Perméthrine : Non	Non

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes :

Aucune donnée.

AOX :

La perméthrine contient des composés organiques liés à des halogènes et peut contribuer à la valeur AOX dans les eaux usées.

Toxicité bactérienne aiguë (CE50) :

Perméthrine > 30 mg/l.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Méthodes d'élimination :

Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Examiner les possibilités de réutilisation. Les résidus du produit et les récipients vides non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et éliminés conformément aux réglementations nationales et locales pertinentes. Quand de grandes quantités sont concernés, consulter le fournisseur. Lorsque les conteneurs vides non nettoyés sont transmis, le destinataire doit être averti de tout danger possible qui peut être causé par des résidus. Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon la Liste Européenne de Déchets devrait être utilisé. Il revient au pollueur d'attribuer les codes de déchets spécifiques aux secteurs et aux procédés industriels selon la liste européenne de déchets.

Déchets dangereux :

La classification du produit devra satisfaire les critères pour un déchet dangereux.

Emballage :

Méthode d'élimination :

Les petits conteneurs (<10 l ou <10 kg) doivent être rincé soigneusement à l'aide d'un dispositif de rinçage à pression intégrée, ou, en rinçant manuellement trois fois. Laver le pulvérisateur/le réservoir de mélange au moment du remplissage. Éliminer les emballages vides et nettoyés en toute sécurité. Les grands conteneurs (> 25 l ou > 25 kg) doivent être soigneusement rincées à l'aide d'un dispositif de rinçage à pression intégrée, ou, en rinçant manuellement trois fois. Laver le pulvérisateur/le réservoir de mélange au moment du remplissage. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche produit.

Précautions spéciales :

Ce produit et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. Des dispositions doivent être prises pour la manipulation des emballages endommagés ou contaminés. Évitez la dispersion des matériaux déversés, et le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Code déchet du produit non utilisé :

020108 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADNR

Numéro ONU : UN3082
Classe ADR : 9
Groupe d'emballage : III
Ident. : 90

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (CONTIENT DE LA PERMETHRINE)

IMDG

Numéro ONU : UN3082
Classe ADR : 9
Groupe d'emballage : III
Ident. : 90
FS : F-A, S-F
Polluant marin : Oui
Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (CONTIENT DE LA PERMETHRINE)

IATA

Numéro ONU : UN3082
Classe ADR : 9
Groupe d'emballage : III
Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (CONTIENT DE LA PERMETHRINE)

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Les substances extrêmement préoccupantes :

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII (Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, préparations dangereuses et articles) :

Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations et acronymes :

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique (Persistent, bioaccumulative and toxic)
vPvB Très persistant et très bioaccumulable (very persistent and very bioaccumulative)

Texte intégral des classifications :

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Provoque une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.